## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE 6081 CHEMIN DE L'ÉGLISE, C.P. 40 SAINT-ATHANASE, (QUÉ.) GOL 2L0 Tél.: (418) 859-2575

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Athanase, tenue le 07 mai 2012 à 20h00, à la Salle du Conseil municipal de Saint-Athanase.

Sont présents :

Siège No 1 : Sophie Sirois Siège No 2 : Jocelyn Bernier Siège No 3 : Andrée Lebel Siège No 4 : Pierre Després Siège No 5 : André St-Pierre Siège No 6 : Gaston Chenard

Formant quorum sous la présidence de monsieur Mario Patry, maire

# 2012-05-71 <u>DEMANDE DE MORATOIRE POUR L'INSTALLATION DE TOUT NOUVEAU COMPTEUR ÉMETTEUR DE RADIOFRÉQUENCES</u>

**CONSIDÉRANT QUE** les installations des compteurs dits «intelligents» qu'Hydro Québec veut imposer à tous ses abonnés, sans avoir demandé leurs avis ni obtenu leur assentiment, constitue une grave atteinte à leur liberté de choix;

CONSIDÉRANT QUE les radiations électromagnétiques (micro-ondes) émanant de l'émetteur-récepteur à ondes pulsées (de 900 à 920MHz comme les cellulaires, des ondes potentiellement cancérogènes selon l'OMS) dont ces compteurs sont munis s'ajouteraient à la dose déjà élevée que la population doit absorber et contribueraient à déclencher une kyrielle de problèmes de santé, particulièrement chez les personnes électro hypersensibles, tel qu'observé partout ailleurs où de tels dispositifs ont été installés;

**CONSIDERANT QU'**Hydro-Québec n'a nullement démontré la nécessité de remplacer la méthode actuelle de relève de compteurs 6 fois par année, ni les avantages que pourrait représenter pour le consommateur la relève de leur consommation électrique à maintes reprises chaque jour;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût exorbitant du remplacement des compteurs électromécaniques actuels d'une durée de vie d'au moins 25 ans par des compteurs d'une durée de vie d'à peine 15 ans représente une dépense injustifiée que tôt ou tard les abonnés devront absorber;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Sophie Sirois APPUYÉ PAR Monsieur Jocelyn Bernier

# ET RÉSOLU UNANIMEMT

## QUE NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC:

- 1) Qu'il impose à Hydro-Québec un moratoire immédiat à l'installation de tout nouveau compteur émetteur de radiofréquences en raison des risques sérieux qu'ils représentent pour la santé humaine;
- 2) Qu'une commission d'enquête itinérante, publique et transparente, composée de manière paritaire, soit créée, sous l'égide du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), afin de bien évaluer le projet dans son ensemble et de faire le point sur les risques liés à l'électropollution;

3) Qu'il exige d'Hydro-Québec qu'elle accorde à tout abonné, sur simple demande écrite, sans tracasserie administrative ni frais supplémentaire, le remplacement rapide de tout compteur émetteur de radiofréquences déjà installé par un compteur n'émettant aucune radiofréquence, ainsi que le droit de refuser l'installation de tout compteur émetteur de radiofréquences sur sa propriété.

#### -ADOPTÉ-

(SIGNÉ) Mario Patry, maire (SIGNÉ) Francine Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière

Copie certifiée conforme Du livre des délibérations.

Donné à Saint-Athanase, Ce 10 mai 2012

Francine Morin,
Directrice-générale & secrétaire trésorière

c.c http://www.cqlpe.ca secretariat@regie-energie.qc.ca francoisdrouin1@gmail.com savard.rejean.2@hydro.qc.ca claudebreault@globetrotter.net